

Surveillant militaire, j'ai vu la fin du bagné

Entretien avec Émile Demaret, ancien surveillant militaire des bagnes coloniaux

Philippe Poisson et Marc Renneville



Éditeur
Criminocorpus

Édition électronique

URL : <http://criminocorpus.revues.org/220>

ISBN : 978-2-8218-1148-5

ISSN : 2108-6907

Référence électronique

Philippe Poisson et Marc Renneville, « Surveillant militaire, j'ai vu la fin du bagné », *Criminocorpus* [En ligne], Les bagnes coloniaux, Articles, mis en ligne le 01 janvier 2006, consulté le 01 novembre 2016.

URL : <http://criminocorpus.revues.org/220>

Ce document a été généré automatiquement le 1 novembre 2016.

Tous droits réservés

Surveillant militaire, j'ai vu la fin du bagne

Entretien avec Émile Demaret, ancien surveillant militaire des bagnes coloniaux

Philippe Poisson et Marc Renneville

NOTE DE L'ÉDITEUR

Entretien réalisé et retranscrit par Philippe Poisson et Marc Renneville (mars-juin 2006).
Extraits vidéos : Claude Boulnois

- 1 Surveillant principal (assimilé Lieutenant), Emile Demaret est peut-être le dernier survivant du corps des surveillants militaires des services pénitentiaires coloniaux de la Guyane. Né le 26 juin 1918 à Toulouse, il a été mousse à l'Ecole des Apprentis marins de Brest le 4 avril 1934, engagé dans la Marine nationale pour cinq ans à partir du 17 août 1934, embarqué sur les cuirassés Jean Bart et Paris, matelot timonier le 1^{er} octobre 1935 sur le torpilleur Enseigne Roux à Bizerte (Tunisie), quartier-maître timonier le 1^{er} octobre 1936 embarqué sur le sous-marin Circé et le contre-torpilleur Lion à Toulon, puis sur le sous-marin L'Espoir à Saïgon (Indochine) et Toulon. E. Demaret est démobilisé le 13 juillet 1940.
 
- 2 Surveillant militaire à compter du 24 juillet 1942, il fait deux séjours en Guyane du 11 mai 1945 au 5 mars 1947 puis du 18 mars 1950 au 29 mai 1952. Adjoint au délégué du Ministère de la Justice pour les services pénitentiaires coloniaux auprès du Directeur régional des services pénitentiaires de Bordeaux en août 1952, il assure la gestion du bureau après le départ à la retraite du titulaire. Surveillant-chef le 15 novembre 1958 et surveillant principal le 31 décembre 1962. Admis à la retraite au titre des services pénitentiaires coloniaux le 26 juin 1972. Dernier agent en activité, il demeure en fonctions au titre de l'Administration pénitentiaire métropolitaine jusqu'au 26 juin 1983.
- 3 Boxeur mi-moyen, passionné de littérature classique, pratiquant la peinture à l'huile, M. Demaret nous livre ici le témoignage d'un surveillant atypique.

Question : M. Demaret, dans quelles circonstances êtes-vous devenu surveillant militaire en Guyane ?

Par goût de l'aventure. Après six ans de marine, j'ai travaillé comme employé de banque à Toulouse mais las d'être encroûté derrière un guichet, je souhaitais partir au bout du monde et me disposais à passer un concours d'inspecteur de police à Madagascar lorsque, soumise au blocus anglais depuis janvier 1942, cette colonie capitula (novembre 1942). Le concours fut supprimé, mais on me proposa un engagement de deux ans comme surveillant dans les bagnes de la Guyane.

Défenseur de la veuve et de l'orphelin, passe encore, mais garde-chiourme ne m'enchantait guère. Avec la menace allemande, l'éventualité d'un séjour outre-Rhin n'était pas à écarter (j'avais eu plusieurs amis arrêtés au hasard des rafles, aussitôt déportés), j'ai donc accepté. Parti de Marseille et arrivé devant Oran le jour du débarquement allié [opération « Torch » du 8 novembre 1942], notre paquebot a dû faire demi-tour sous les bombes, débarquant ses passagers à Port-Vendres. La relève dont je faisais partie a ensuite été répartie dans les établissements pénitentiaires métropolitains, en ce qui me concerne, après une courte affectation au camp de séjour surveillé de Fort-Barreau, à la maison d'arrêt Saint-Michel, à Toulouse.

Remis à la disposition du Ministère des colonies à la Libération, en août 1944, mes collègues et moi-même avons quitté Marseille le 21 février 1945 en convoi, escortés par des navires de guerres américains. Nous avons fait escale une semaine à New-York, un mois à Fort-de-France. Le 8 mai, date de l'armistice, nous étions à Trinidad. Nous avons débarqué aux îles du Salut, le 11 mai.

Trois îles composent l'archipel du salut :

- la principale, Royale, où se trouvaient rassemblés, outre une chapelle, un phare et un poste de douane, les bâtiments administratifs et le camp central, les logements du commandant et des membres du personnel (deux hôpitaux, un pour le personnel, l'autre pour les condamnés), la poste ou ce qui en tenait lieu, les magasins à vivres et la cantine, la prison, les ateliers, les abattoirs, une caserne désaffectée servant de salle de réunion, le mess des célibataires et, sur le quai, poste de douane, boulangerie, case des canotiers.
- Saint-Joseph où étaient antérieurement détenus les réclusionnaires condamnés par le tribunal maritime spécial qui avait à connaître des crimes et délits commis par les transportés en cours de peine.
- Le Diable, résidence des déportés condamnés, pour espionnage principalement, à des peines dites de forteresse. En raison des très forts courants ne permettant pas toujours à un canot de faire la traversée, un câble et une benne reliaient cette île à Royale.

En 1945 dans ces deux dernières n'étaient affectées que des corvées d'entretien avec personnel de surveillance réduit pour la première et limité à un seul agent pour la seconde.

A part quelques transportés occupant des postes particuliers gardien de phare par exemple, la population pénale n'était composée que de relégués collectifs envoyés là en raison de leur état de santé, cette catégorie pénale ayant sensiblement souffert pendant la guerre au camp de Saint Jean du Maroni.

Pour autant que je me souviens, le personnel de Royale se composait de :

Un surveillant principal, commandant des îles

Un chef de camp

Deux agents pour la surveillance du camp

Deux agents au bureau du mouvement

Un à la gamelle des célibataires

Deux aux hôpitaux

Un à l'atelier

Un (peut-être) à la boulangerie

Deux pour les corvées

Un chargé de la cantine administrative

Un patron de chaloupe

et si je ne m'abuse un chargé des cultures, mais tout cela est assez flou.

Pour Saint-Joseph, je ne saurais apporter le moindre renseignement mais je sais qu'il y avait plusieurs agents et un seul au Diable avec une simple corvée d'entretien sur chacune de ces îles.

Pour une meilleure compréhension de la vie au bagne il ne sera pas inutile de faire en quelques mots une distinction entre les régimes des condamnés :

a) les « transportés », condamnés aux travaux forcés pour crimes de sang ou affaires qualifiées crimes, répartis en 3 classes qu'une commission d'avancement siégeant tous les six mois modifiait selon leur comportement, la rigueur de leur traitement dépendant donc pour une grande part de leur conduite personnelle.

- troisième dès leur arrivée, astreints aux travaux les plus pénibles
- deuxième : travail allégé

- première : donnant possibilité d'emploi, en concession, chez des particuliers pourvoyant à leur entretien et versant à l'Administration une modique redevance.

Le camp central de Saint Laurent les hébergeait dans des cases verrouillées la nuit mais un certain nombre vivait dans des camps annexes disséminés dans la périphérie.

Il régnait entre ces condamnés un sentiment de l'honneur particulier à ce milieu qui se considérait comme une sorte d'aristocratie par rapport aux relégués qui n'essayaient d'ailleurs pas, à de rares exceptions près, de cacher leur indignité.

b) les « relégués », récidivistes ayant purgé plusieurs peines de prison en France et dont la dernière condamnation a été assortie de la Relégation, peine accessoire non limitée dans le temps.

Arrivant à la colonie, ils étaient rassemblés au camp de Saint Jean du Maroni où, leur tâche administrative accomplie pour compenser leur entretien, ils demeuraient libres de leurs mouvements, pouvant même circuler, sous réserve de répondre à l'appel du soir, à l'intérieur d'un territoire dit « de la relégation » dont ils ne devaient pas sans autorisation franchir les limites.

Logés dans des cases non fermées la nuit, ils amélioraient leur ordinaire en faisant de petits travaux, ouvrant même à l'intérieur des cases des petites boutiques, des cafés principalement qu'ils appelaient « rades », et certains, à ce que l'on m'a dit car je n'ai pas connu ce temps-là, se prostituaient, allant de case en case faire la retape attifés de soutiens-gorge avec faux seins en balata et petites culottes affriolantes, la plupart d'ailleurs vivant en couple ainsi que, par la force des choses, la nature ne pouvant qu'impérieusement s'exprimer, les transportés qui n'échappaient pas à la règle.

La relégation individuelle était accordée à ceux dont la bonne conduite était constatée, les intéressés pouvant alors quitter le camp si leurs conditions d'hébergement et de travail étaient assurées, n'étant dès lors soumis qu'à la seule astreinte de pointer régulièrement au commissariat de Police.

Au cas, évidemment rare où ils donnaient des preuves suffisantes d'amendement, un jugement éventuel les relevait de la relégation et certains même -dont un que j'ai personnellement connu et dont je parlerai plus loin - ont pu obtenir leur réhabilitation.

Cette catégorie pénale était unanimement déconsidérée, les « pieds de biche », comme on les appelait, présentant pour la plupart de lourdes tares, peu conservant leur dignité, mais ces malheureux, en grand nombre à l'époque issus de familles absentes ou désunies ayant été, dès leur jeune âge, livrés aux fâcheuses promiscuités de la rue, pouvaient-ils être tenus pour complètement responsables d'une déchéance à laquelle, mieux dirigés, ils auraient certainement échappé ? Tous, intrinsèquement, n'étaient sans doute pas de mauvais hommes car, à côté de franches canailles volontairement décidés à profiter de leur prochain, combien ont été contraints d'user d'expédients contrevenant aux lois, la société ne leur offrant pas -et cela est encore de nos jours valable- la possibilité de gagner honnêtement leur vie...

c) les « déportés », politiques uniquement, condamnés, tel le capitaine Dreyfus, par des tribunaux militaires. En 1945 aucun n'était détenu à ce titre.

d) les « libérés », ayant entièrement purgé leur peine, donc totalement libres de leurs actes dans la colonie que les condamnés à plus de 8 ans de Travaux forcés ne pouvaient quitter, astreints au « doublage » à perpétuité alors que les condamnés à une peine

Racontant le fait au petit déjeuner au mess, j'appris que le gros matou des anciens occupants était resté sur les lieux après leur départ et que c'était lui qui nous avait rendu visite, s'enfuyant dès que je me suis levé (les murs extérieurs des pavillons s'arrêtaient à mi-hauteur, leur partie supérieure étant en bois, à claire-voie pour laisser passer l'air. Même un très gros chat pouvait se glisser entre ces planches).

Remis de mon émotion, j'ai dû le soir même assurer une garde de nuit (de 20 h à 22 ou 23 h), assisté par un « porte-clé » [bagnard, souvent d'origine arabe, qui secondait le surveillant]. Il y avait deux cases au camp : celle des Européens et celle des Arabes et des Noirs. Assis au poste, l'oreille encore peu familiarisée avec les bruits environnants, un changement de ton dans la rumeur qui venait des cases ne m'avait pas alerté mais le porte-clé l'interpréta et me signala que quelque chose d'anormal devait se passer dans la première case, celle des Européens. Je vis en effet par la grille servant de porte que les détenus étaient groupés dans le fond, formant une masse houleuse vaguement éclairée par la lueur d'une lampe à huile de leur confection. Il fallait aller juger sur place, mais on nous avait recommandé de n'entrer jamais seul de nuit dans une case. Le risque était jugé trop grand de voir, alors que la sécurité générale n'était plus assurée par un personnel endormi, les condamnés s'emparer d'un revolver et de sa réserve de munitions. J'envoyais donc le porte-clé réveiller un collègue. Le collègue présent, je lui confiai mon arme, qu'il garda au poing, prêt à toute éventualité. J'entrai dans la case.

Trois individus se battaient à deux contre un (un « ménage » contre un prétendant en mal d'affection) en s'envoyant de solides coup de gourdin [il s'agissait des rondins de hamac. Ces rondins assuraient la tension de la toile du hamac, lorsqu'on les glissait dans un ourlet après avoir introduit celui-ci dans la fente d'un arceau métallique cimenté au sol, côté pied. Le côté tête étant lui accroché à deux crocs fixés dans le mur). Ils saignaient abondamment. Soulevant les protestations de ceux que je privais du spectacle, je les séparai et les emmenai à l'infirmerie, rencontrant en chemin le commandant des îles, surveillant principal Echard qui s'inquiéta du sang qui me barbouillait les avant-bras : « Vous êtes blessé ? Non, c'est en les séparant ». Il me convoqua pour le lendemain à son bureau où il me donna la première leçon : « Ici, on ne sépare pas ceux qui se battent car si vous prenez un mauvais coup, l'Etat doit vous verser une pension tandis que si les bagnards se tuent entre eux, ça débarrasse la société »...

Q : Pouvez-vous nous décrire la population pénale de l'île Royale ?

Les détenus que j'ai trouvés à Royale en mai 1945 étaient des relégués collectifs dont l'état physique avait nécessité leur transfert en milieu marin. Ne risquant pas comme les transportés de lourdes peines de réclusion pour refus de travail, ils avaient, faisant preuve d'une apathie caractérisée, engagé une partie de bras de fer avec le colonel Camus [responsable de l'administration pénitentiaire du 1er septembre 1941 au 28 février 1942, remplacé par Lassauguette, jusqu'au 7 novembre 1943, puis, par intérim, le chef de bureau Barbe, jusqu'à la nomination du colonel Sainz, cf. Danielle Donet-Vincent, *La fin du bagne*, 1992, p. 173], directeur du bagne, qui pour les mater instaura une discipline rigoureuse dont ils eurent énormément à souffrir, beaucoup succombant à la tâche. Je n'ai pas été témoin de ces pratiques qui avaient cessé à la Libération. Le médecin lieutenant-colonel Sainz prit ses fonctions en 1944 [le 15 juillet, avec la mission, confiée par René Pleven, le 4 mai 1944, de « liquider le bagne. Cf. D. Donet-Vincent, *op. cit.*, 1992, p. 135] chargé de retaper les plus atteints qu'il regroupa aux îles

du salut où l'air vivifiant et un régime alimentaire normal les remit rapidement sur pied.

Il est à noter que les relégués furent les artisans de leur malheur, les transportés, qui avaient travaillé comme ils le devaient, n'ayant eu à subir aucun pénible traitement.

Chiffres de la population pénale en Guyane en 1945

L'effectif réparti sur tout le territoire guyanais est le suivant :

- 1268 transportés en cours de peine (dont 656 européens, 480 arabes, 75 noirs et 57 asiatiques)
- 2.346 libérés
- 768 relégués

(D'après les chiffres établis par le médecin Colonel Sainz en 1945. Cité in Emile ABONNENC, *Aspects démographiques de la Guyane Française*, Cahors, Institut Pasteur de la Guyane et du territoire de l'Inini, 1951, 56 p.

http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/b_fdi_35-36/42612.pdf

Il reste assez difficile de donner les chiffres exactes de la population pénale en Guyane. On pourra ainsi comparer ces chiffres avec ceux donnés, à partir des archives, par Danielle Donet-Vincent, *La fin du bagne*, 1992, p. 185.

Q : Avez-vous connu le lieutenant-colonel Sainz ?

Assisté d'un sous-directeur, M. Michel, fonctionnaire supérieur de la S.N.C.F. si mes souvenirs sont exacts, qui fut rapatrié dans la deuxième moitié de l'année 1946 et ne fut pas remplacé, le colonel Sainz était un officier d'abord très simple, très ouvert qui m'a toujours manifesté une certaine sympathie. Bien qu'il m'ait plusieurs fois convoqué pour être tenu au courant des affaires du tribunal maritime spécial dont il m'avait nommé greffier, je suis incapable de faire un juste portrait. Je sais seulement qu'il aimait la littérature dont nous avons longuement parlé lorsque, patron de chaloupe, je l'avais transporté de Royale à Saint-Laurent en 1945, mais je ne saurais rien dire de sa vision du bagne dont il ne m'a jamais entretenu.

J'avais beaucoup de considération pour lui, sur qui n'a jamais couru aucune rumeur défavorable même après son retour en France, remplacé par le capitaine de gendarmerie Cren, jusqu' alors commandant du camp central de Saint-Laurent, qui prit désormais le nom de « chef d'établissement », le titre de « directeur » n'étant plus employé.

Q : Les relégués étaient-ils dans un mauvais état physique, à votre arrivée en mai 1945 ?

Lors de leur arrivée à Royale, à une date que je ne saurais préciser, certains relégués, m'a-t-on dit, tenaient à peine debout affaiblis pour les raisons citées plus haut, mais en mai 1945, leur état s'était très nettement amélioré et sauf vieillards, infirmes et malades, tous assuraient sans mauvais esprit manifeste le travail pour lequel ils avaient été désignés.

En quittant le camp de Saint-Jean, leur vie avait pourtant pris une tournure différente car les occupations (chasse aux papillons pour vente à l'Armée du Salut ou recherche

d'insectes curieux abondants dans le pays pour confection de boîtes de collection, tissage de chapeaux, cabas, malles avec une paille spéciale et autres activités lucratives qu'ils appelaient « la débrouille ») auxquelles ils consacraient antérieurement leurs loisirs ne pouvaient se poursuivre aux îles où manquait à la fois la matière première et la clientèle... alors que sur la « grande terre », ils écoulaient facilement leur production.

La semi-liberté qu'ils avaient connue n'était donc plus de mise et il était devenu impérieux de les occuper à temps plein, l'oisiveté, comme chacun sait, étant mère de tous les vices et comme de ce côté là ils étaient déjà bien pourvus, point n'était besoin d'en rajouter en leur laissant traîner la savate dans un partiel désœuvrement, les dimanches de repos étant suffisamment truffés d'embrouilles et de bagarres.

On leur faisait en conséquence débroussailler les flancs du plateau, partie supérieure de l'île autour de laquelle ils tournaient, coupant au sabre d'abattis les touffes d'herbes à ras de terre avec défense d'arracher les racines car la végétation devait pouvoir repousser... pour être fauchée à nouveau à longueur d'année.

Ce sont donc des hommes en bonne santé relative qui étaient détenus là, nourris convenablement bien que, malgré le rétablissement des relations maritimes avec la métropole, peu de ravitaillement arrivait de France, les menus restant donc spartiates, à base principalement de légumes secs, de corned beef ou de viande et poissons séchés, morue surtout, avec parfois des produits de la mer frais, selon les hasards de la pêche.

L'alimentation du personnel n'était guère plus variée mais pouvait être agrémentée par la volaille et les œufs ainsi que par les tomates et les haricots verts poussant bien sous ce ciel brûlant ; où même les légumes du pays étaient rares.

Q : Certains détenus vous ont-il marqué ?

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://criminocorpus.revues.org/220>

4

Le cas du surnommé « canard » (je n'ai jamais su son nom ni sa catégorie pénale) était particulier. Il occupait l'emploi de pêcheur, chargé à Saint-Joseph d'améliorer l'ordinaire des condamnés.

De petite taille et doté de bras très courts faisant penser à des ailerons, il marchait sur terre cahin-caha mais était un nageur émérite, et lorsqu'il avait fourni son quota à la cuisine du camp, il avait l'autorisation de vendre le surplus de sa pêche aux ménages des surveillants, n'hésitant pas à venir à la nage à Royale pour écouler ce qui n'avait trouvé preneur à Saint-Joseph.

En raison du fort courant existant entre les deux îles, cette traversée constituait déjà un exploit mais le plus surprenant était qu'il aie pu, à de multiples reprises et sans dommage, effectuer ce trajet sans être attaqué par les requins. Ces derniers pullulaient à cet endroit ; et ils auraient dû être attiré par le sang des poissons attachés à sa ceinture, enfilés dans un fil de fer. Stock épuisé, Canard se remettait tranquillement à l'eau pour retourner à Saint-Joseph. Je ne sais ce qu'il est devenu après la désaffectation des îles.

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://criminocorpus.revues.org/220>

Un autre détenu, autrement célèbre, c'était bien sûr Guillaume Seznec. Ce n'est en fait qu'à Saint-Laurent que je l'ai personnellement approché, déjà libéré je crois puisqu'il logeait dans une petite cabane à proximité du Camp, gagnant sa vie en confectionnant des sandales en balata (latex qui, desséché, servait entre autres à faire des semelles) mais à part une ou deux commandes je n'ai eu aucun contact avec lui. J'habitais moi-même à une trentaine de mètres de sa cabane, je le voyais quotidiennement, mais de loin. C'était un homme de haute taille, coiffé d'une casquette, assez taciturne, qui a dû être rapatrié dans les premiers car j'ai bientôt cessé de le voir. Il m'a été assuré que certains condamnés l'appelaient « monsieur Seznec » mais je ne puis le garantir, ne l'ayant jamais entendu être ainsi nommé.

Q : Pouvez-vous nous décrire la journée type d'un surveillant ?

Je ne me souviens plus très bien des horaires mais en semaine, la journée commençait tôt le matin, la cloche appelant au travail tintant vers 5 h 50 ou 6 h (?) :

- appel des condamnés et répartition des corvées
- arrêt du travail à 11 h, retour au camp et repas
- reprise du travail à 14 h (?) jusqu'à 17 h
- appel du soir, distribution de la soupe et fermeture des cases.

La nuit tombant toute l'année aux alentours de 18 h, chaque surveillant rentrait chez lui après avoir bu quelquefois un punch à la Gamelle et après le repas familial, les soirées s'étiraient naturellement sans radio ni télé, interminables pour ceux qui n'avaient pas comme moi de dada ou ne participaient pas chez l'un ou chez l'autre à une veillée au cours de laquelle étaient ressassées les mêmes idées car les nouvelles ne parvenaient pas aux îles.

On essayait de dormir ensuite, les rêves bercés par les couinements des rats venant gambader sur le dessus des moustiquaires et le charmant zinzin des moustiques.

Deux ou trois (?) heures de garde agrémentaient les nuits (entre 18 h et 6 h du matin) tous les trois ou quatre jours (je ne garantis ni la durée ni la fréquence dont je n'ai plus souvenir), le dimanche était jour de repos sauf pour deux agents de garde au camp, soit le matin soit l'après-midi.

Chaque ménage s'éclairait à la lampe à pétrole et recevait chaque matin, pour toilette, lessive et cuisine, un certain nombre de seaux d'eau selon l'importance de la famille, la cuisson des aliments se faisant au charbon de bois.

Les WC étaient sommairement constitués d'une planche surélevée percée d'un trou à l'aplomb duquel se trouvait une tinette vidée au petit matin par une corvée grâce à une ouverture extérieure. Il fallait, avant de s'asseoir, s'assurer qu'un scorpion marron ne se tenait pas là au frais car en cas de piqûre le soulagement attendu était fort compromis ! La piqûre n'était pas mortelle, comme celle du scorpion noir, mais elle donnait une fièvre de cheval très douloureuse.

Décorée par le relégué Lagrange, artiste peintre et faux monnayeur, la chapelle pompeusement appelée « église » n'avait pas de desservant, donc culte inexistant mais personne ne s'en plaignait. L'instruction des enfants était assurée par l'épouse du

médecin capitaine responsable de la santé de la population des îles, les liaisons avec l'hôpital de Cayenne ou les autres destinations se faisant par la chaloupe administrative, un navire de faible tonnage de la Transat sans doute ; apportant quelquefois du ravitaillement ou du courrier occasionnellement confiés à des tapouilles brésiliennes qui faisaient une courte escale.

Cette vie plutôt monacale était somme toute supportable pour les surveillants pris par les contraintes du service mais, privées de tout lèche-vitrines, leurs épouses souffraient beaucoup de l'isolement. Elles essayaient de tuer le temps en prolongeant les papotages à la cantine, seul endroit où elles pouvaient s'attarder en se rencontrant le matin pour y faire des emplettes strictement alimentaires, les colifichets étant absents des rayons. En ce qui me concerne, cette vie ne me déplaisait pas d'autant que je pouvais faire des emprunts à la bibliothèque des condamnés, assez bien pourvue en livres peu lus par les intéressés.

Toute mondanité n'était pourtant pas exclue car nous pouvions nous dépenser le dimanche soir en folles javas. Ce bal hebdomadaire se tenait à la salle d'honneur de l'ancienne caserne des troupes coloniales. Nous quittions, pour l'occasion, notre tenue de travail kaki, au profit de la tenue blanche de cérémonie et après avoir déposé à l'entrée l'arme de service (dont on ne devait jamais se séparer sauf en ce cas là et, évidemment, pour dormir) confiée à la garde d'un collègue chargé de l'organisation, nous avions accès à la salle.

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://criminocorpus.revues.org/220>

6

Là, sur une estrade, un orchestre de quatre ou cinq relégués en tenue blanche taillée dans des sacs à farine fredonnait avec un entrain soutenu par des citronnades (dans des mirlitons confectionnés avec des bambous fermés aux extrémités par du papier de soie) des wouh wouh frénétiques plus ou moins nuancés sur des airs tirés de vieux succès invariablement repris chaque dimanche, leur répertoire se limitant aux rengaines qui les avait fait eux-mêmes guincher dans les bals musettes.

Le choix des invitations était délicat, faire danser chaque cavalière étant un devoir (mais pas plus l'une que l'autre !) sous peine d'offenser le mari, ce qui pouvait ensuite avoir des répercussions dans le service, un surveillant de première classe (sergent major) ayant autorité sur un deuxième classe (sergent-chef) lui-même supérieur hiérarchique d'un troisième classe (sergent).

Le bal s'achevait sur une ronde générale qui se voulait endiablée, récupération des armes et chacun regagnait ses pénates, tête bruissant des flonflons de la fête...

Q : Quelle fut votre première affectation ?

Chaque nouveau surveillant était pendant un mois environ chargé de diriger une corvée de 20 à 25 hommes pour juger de ses qualités et l'accoutumer à la mentalité des condamnés. Une mentalité que je connaissais déjà un peu, puisque j'avais servi dans l'Administration pénitentiaire métropolitaine, dans des conditions évidemment différentes.

Le fait d'avoir travaillé en banque me faisant sans doute passer pour intellectuel, je fus ensuite affecté au bureau des mouvements où la besogne était vite expédiée, car il

s'agissait essentiellement de prévoir la répartition des vivres selon les effectifs, les races et les régimes médicaux des détenus. J'avais donc largement le temps de lire mais cette affectation me paraissant fastidieuse, je sollicitai l'emploi de permanent de nuit au quai. La garde y étant partagée en deux tranches, l'une de 18 à 24 h, l'autre de 0 à 6 h, la journée était libre ensuite, ce qui me convenait parfaitement. Peu après, j'ai postulé à l'emploi de patron de chaloupe devenu vacant. En tant qu'ancien marin, je n'ai eu aucune peine à l'obtenir.

La chaloupe était un petit bateau à vapeur d'une longueur d'environ 8 mètres pour une largeur de 3 mètres avec une cabine en son milieu. En dehors du patron chef de bord, l'équipage se composait d'un surveillant mécanicien et de quatre transportés, deux hommes du pont pour la manoeuvre et deux chauffeurs pour alimenter la chaudière fonctionnant au bois. Les fonds étant haut et vaseux près des côtes, mon rôle consistait à calculer l'heure de départ puis à gouverner de façon à arriver à destination à marée haute.

Affectée aux îles, cette chaloupe baptisée « La Malouet » [du nom de Pierre-Victor Malouet (1740-1814), commissaire général de la Guyane sous l'ancien régime] assurait les liaisons avec Saint-Laurent et Cayenne pour le transport de passager (malades à hospitaliser ou relégués à présenter au tribunal civil, membres du personnel convoqués au Gouvernement, etc.) ou le fret, selon les besoins. Nous remorquions également les chalands pour s'approvisionner en bois dans les chantiers forestiers bordant la rivière Kourou, dont l'embouchure s'ouvrait face aux îles. Kourou était en 1945 un petit village côtier avec un Camp désaffecté, seulement habité par une corvée d'entretien sous la garde du surveillant Louison, beau-frère du député Gaston Monnerville.

Les débarquements, à ma connaissance, n'ont jamais eu lieu à cet endroit, se faisant plutôt aux îles où les bateaux ayant un fort tirant d'eau pouvaient plus aisément s'approcher, Kourou était d'ailleurs à l'époque une localité pratiquement isolée car la route entre Cayenne et Saint-Laurent sur laquelle elle se trouvait n'était pas encore bien praticable.

« La Malouet » était un bon petit bateau tenant bien la mer, très manoeuvrable et avec lequel je n'ai eu qu'un pépin : rupture de câble par mer forte alors que je rentrais avec du bois, mais j'ai réussi à ramener mon chaland à bon port.

Les risques de navigation étaient évidemment les requins si on tombait à l'eau et le fort courant qui nous déportait constamment vers les bancs de vase côtiers. J'ai appris qu'après ma nomination au tribunal maritime spécial, mon collègue Kherir qui m'avait remplacé à bord avait été lui aussi mis en danger par un manque de combustible entre Saint-Laurent et les îles. Navigant à contre courant par grosse mer, donc à allure restreinte avec consommation accrue de bois, sa provision de combustible s'est trouvée vite épuisée et, ballotté par les vagues et pris par le travers, il manqua maintes fois de chavirer, brûlant pour rentrer tout ce qui pouvait se consumer à bord.

Le risque le plus probable venait toutefois des condamnés qui pouvaient, à quatre contre deux et en choisissant le moment opportun, se rendre maîtres de la chaloupe et mettre le cap sur l'étranger, le Brésil étant aux portes de Cayenne et la Guyane hollandaise de l'autre côté du Maroni. Pour dissuader toute tentative, la quantité de bois était calculée au plus juste (ce qui, comme dans le cas ci-dessus, a failli être fatal).

L'équipage était de surcroît sérieusement sélectionné, et notre confiance n'a jamais été trahie, ni avant moi ni après.

Q : Aviez-vous un rapport privilégié avec certains relégués ?

Ma qualité d'ancien boxeur était connue et dans ce milieu cela posant son homme, j'ai toujours été respecté, non qu'ils craignissent des brutalités de ma part (sauf sur le ring je n'ai dans ma vie d'adulte jamais frappé personne) car ils avaient la peau dure, ne se ménageant certes pas entre eux. Je dois toutefois reconnaître que j'ai été à deux reprises insulté : la première aux îles par un individu trop éloigné de moi pour que je l'entende et dont on m'a rapporté les propos, mais cela n'étant pas direct, l'acte ne tirait pas à conséquence, la deuxième lors de mon second séjour en 1950 par un condamné un peu éméché (du tafia entrain parfois au camp, dissimulé dans une chambre à air de vélo pendant le long de la cuisse) qu'un porte-clé boucla sur-le-champ et qui, le calme revenu, me fit toutes sortes d'excuses, regrettant sincèrement son attitude.

Mes rapports avec les condamnés étaient corrects car lorsque leurs droits étaient bafoués j'intervenais en leur faveur auprès de mes chefs, qui plusieurs fois me rabrouèrent. Les relégués m'en savaient gré car, démunis comme ils l'étaient, ils se montraient sensibles aux attentions que l'on pouvait avoir pour eux mais il fallait se cuirasser quand même car ils étaient prompts à saisir la moindre faille dans l'intérêt qu'un leur portait, devenant exagérément familiers si on lâchait par trop la bride.

J'ai pour ma part su trouver les mots leur démontrant que je les considérais comme des hommes et je me suis toujours en conséquence efforcé d'adoucir leur sort ; ainsi, lorsqu'à mes débuts je surveillais les corvées de fauchage d'herbe, je leur permettais, quand ils ruisselaient de sueur, d'abattre quelques régimes de noix de coco pour se désaltérer bien que la chose fut encore interdite par un règlement qui n'avait sa raison d'être que tant que l'huilerie fonctionnait. Ce service n'existant plus, il me semblait plus intelligent d'en autoriser la consommation plutôt que de les laisser tomber et pourrir sur place mais, voyant les coques vides danser dans les vagues, le commandant n'était pas de cet avis et j'eus du mal à le convaincre (bien que pête-sec, on pouvait discuter avec lui).

Ces relégués, dans leur ensemble, ne valaient pourtant pas cher et c'est à juste titre qu'ils étaient unanimement méprisés, surtout par les transportés. Quelques uns cependant sortaient vraiment de l'ordinaire, tels le nommé Robert Joly, matricule 15.555 si mes souvenirs ne me trompent pas, gardien du cimetière des enfants à Royale, les adultes étant inhumés sur une plage de Saint-Joseph, et le nommé Francis Lagrange, déjà cité comme décorateur de la chapelle de l'île, escroc qui se faisait payer d'avance des tableaux qu'il ne livrait jamais, mais avec lequel j'aimais parler peinture car c'était un artiste confirmé.

Même si elle n'attirait pas la sympathie, la grande masse ne pouvait pourtant être rejetée car il faut convenir que des rapports particuliers s'établissent inmanquablement entre personnes, même de condition différente, se côtoyant depuis dix ou quinze ans selon l'ancienneté des uns et des autres et soumis aux mêmes impératifs de climat, de ravitaillement, également expatriés et coupés du monde. Une certaine osmose s'opérant à l'insu de tous, créant parfois un rapprochement mesuré, plus sensible il est vrai à Saint-Laurent avec les transportés dont tous n'étaient pas de

sinistres crapules, un drame passionnel ou un coup de folie les ayant amené à commettre l'irréparable.

A bord de la chaloupe par exemple nous formions un équipage uni, chacun ne perdant pas de vue ce qu'il était et restant évidemment à sa place mais étroitement solidaire dans l'accomplissement d'une même tâche à exécuter dans les meilleures conditions.

Les rapports étaient plus distants avec la grande majorité des relégués avec lesquels, tout en les plaignant, il aurait été difficile de se reconnaître une quelconque affinité.

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://criminocorpus.revues.org/220>

7

Marié avec un bébé de dix mois, j'attendis pendant deux ou trois semaines environ mon embarquement à Marseille en février 1945, dans une chambre d'hôtel parcimonieusement chauffée en raison des restrictions en vigueur (on refusait même de faire bouillir l'eau du biberon que j'allais préparer dans une annexe de la Croix rouge à près de deux kilomètres de l'hôtel). Même bien couvert, l'enfant contracta une pneumonie si mal soignée ensuite sur le paquebot par un médecin lui-même malade (et débordé par le doublement du nombre habituel de passagers en raison du rapatriement massif des militaires antillais) que l'hospitalisation de ma fille fut effectuée de toute urgence à l'hôpital de Fort de France où on la guérit de justesse en déconseillant formellement lors du départ pour la Guyane le séjour en climat marin.

Débarquant aux îles, je fis immédiatement part de la situation au médecin capitaine de Royale mais l'ordre étant venu de garder sur place les jeunes surveillants le médecin m'assura qu'il veillerait particulièrement sur la santé de mon bébé qu'à la moindre alerte il dirigerait sur Cayenne. Je préfère ne pas m'étendre sur les incompétences manifestes qui, une rechute ne tardant pas à se produire, entraînèrent peu de semaines après le décès de l'enfant.

Après le rapport du soir, j'allais me recueillir sur la tombe (le cimetière étant situé à une centaine de mètres du camp) et j'y trouvais toujours un petit bouquet de fleurs fraîches déposé, ainsi que je l'appris bientôt, par le gardien des lieux : « Vous venez juste d'arriver, me dit-il, et ce malheur vous frappe, ça me fait mal au cœur, alors je fais ce que je peux pour le bébé ».

Profondément ému, je me suis intéressé à ce détenu pas comme les autres qu'il ne fréquentait d'ailleurs pas, préférant dormir aux prisons, à l'isolement, plutôt que de subir la promiscuité des cases.

Considéré comme un demi-fou et à vrai dire quelque peu lunatique, c'était un cas typique de victime de la société : pris en grippe par le second mari de sa mère qui, pour s'en débarrasser, le fit mettre en maison de correction pour un vol de chaussures qu'il m'assura de ne pas avoir commis, il suivit la filière habituelle, bataillons d'Afrique qu'il déserta, après avoir plongé sa baïonnette dans le ventre de celui qui voulait abuser de lui, pour se réfugier en Belgique où, représentant en spiritueux mais les affaires ne marchant pas, il s'enivra un soir avec les échantillons de sa mallette de démonstration et fut condamné pour scandale sur la voie publique puis, contraint à sa sortie de prison de commettre un premier larcin hélas suivi de quelques autres après son retour en

France où il ne trouvait pas de travail, purgea une dernière peine entraînant la relégation.

Après avoir eu connaissance de son dossier, je l'ai pris comme garçon de famille (bagnard employé à des tâches ménagères au domicile d'un membre du personnel, pratique interdite mais tolérée) et je n'ai eu qu'à me louer de lui, le retrouvant à Saint Laurent après la désaffectation des îles et plaçant alors sa cause auprès du juge de paix à compétence étendue qui, me connaissant comme greffier du tribunal maritime spécial, et me portant garant de lui, signa sa mise en relégation individuelle malgré l'avis défavorable de l'Administration qui notait au petit bonheur. Je l'hébergeai naturellement dans mes dépendances et il gagna sa vie comme chasseur de papillons une gamelle lui étant de toute façon assurée chez moi.

Parti en congé début 1947 après le décès accidentel de mon fils né à Saint-Laurent le 25 décembre 1945, je n'eus plus de nouvelles de lui durant quelques années mais il me fit un jour contacter par un ancien collègue habitant Saint-Martin de Ré où il était venu en pèlerinage avec sa femme, soeur d'un relégué dont il avait été l'ami au bagne et à laquelle il rendit visite pour lui parler de son frère, mort en Guyane sous le régime de Camus.

Très heureux de le retrouver, j'invitais le couple à venir passer une semaine chez moi, où il m'apprit sa réhabilitation prononcée par le tribunal de Paris après son rapatriement en France par l'Armée du Salut. D'abord employé comme jardinier à la ville de Paris, il avait travaillé ensuite dans une maison de retraite de la légion d'honneur située en Vendée je crois et avait pris sa retraite à Bourneau, près de Fontenay-le-Comte où lors d'une mission à Saint-Martin de Ré, je suis allé à mon tour le voir.

Il est décédé dans les années 60 et j'ai assisté à son enterrement comme il me l'avait fait promettre, Tous les condamnés à la peine infamante du bagne n'étaient donc pas d'irréductibles crapules et dans la vie courante on serre certainement la main à des gens en apparence honorables qui auraient pourtant mérité d'y être à leur place envoyés.

Q : Après avoir été chef de chaloupe, vous avez changé d'affectation ?

Le poste de greffier au tribunal maritime spécial étant devenu vacant à Saint-Laurent, le colonel Sainz me proposa cette affectation que j'aurais voulu refuser car la vie de chaloupe me plaisait énormément. J'étais maître à bord pendant les traversées et totalement libre de mon temps hors navigation, mais j'ai fini par accepter, ma femme supportant de plus en plus difficilement la vie étreinte des îles où, enceinte, elle ne voulait pas accoucher.

Présent à temps plein au tribunal maritime spécial mais la population pénale s'amenuisant, entraînant une progressive raréfaction des affaires, j'avais de nombreux loisirs que je comblais en consultant les codes annotés commentant les points de droit les plus caractéristiques. Je ne voyais le commissaire rapporteur, substitut du procureur de la République, que lorsqu'il venait procéder aux interrogatoires.

Exerçant ses fonctions administratives dans un autre bureau, le commis principal Lecarpentier ne venait qu'occasionnellement prendre connaissance des procès-verbaux établis par les surveillants militaires ayant tous qualité d'officiers de police judiciaire, instruisait ensuite l'affaire en posant aux inculpés des questions que je notais avec les

réponses pour rédiger le rapport de présentation et les jugements. L'affaire la plus importante que nous ayons eu à connaître avait trait à un crime commis sur la personne d'une femme du pays par un condamné infirmier dont elle était la maîtresse, qu'il tua d'un coup de couteau lorsqu'elle lui signifia son intention de rompre dès qu'il n'eut plus d'argent à lui donner.

Les jugements étaient rendus par un chef de bureau des services pénitentiaires coloniaux assisté d'un magistrat et d'un capitaine de l'infanterie coloniale, les accusés pouvant choisir comme défenseurs un membre du personnel, mais nous n'eûmes aucune session à organiser, le tribunal maritime spécial étant supprimé vers la mi-1946, j'ai dû passer l'ensemble du service, dossiers en cours et archives, à la justice civile qui en fut désormais chargée.

N'étant plus greffier, il fallait me trouver une nouvelle affectation. Le colonel Sainz venant d'être rappelé en France, mission accomplie, le capitaine Cren prit les fonctions de chef d'établissement et me convoqua un après-midi à son nouveau bureau me faisant asseoir dans son fauteuil : « Vous êtes chef de la maison et le ministère vous demande de faire des suggestions sur la dissolution du bagne ; vous avez là plume et papier, tartinez. Je vous donne jusqu'à ce soir ». Et il me laissa seul avec un problème qui dépassait mes compétences.

Mal préparé pour cette étude, bien des rouages m'échappant, je fis pourtant pour le mieux avec le peu que je savais. Je sus le lendemain que si j'avais développé quelques idées originales, j'avais dans l'ensemble mis à côté de la plaque, ce qui ne m'étonna pas, mon expérience en la matière étant limitée, mais, comme le capitaine Cren avait voulu seulement me tester sur un plan général, ce que j'avais parfaitement compris, il me prit quand même à son secrétariat. A ce nouveau poste, à part les jours de départ du courrier, où il fallait mettre les bouchées doubles, je n'eus strictement rien à faire, le surveillant principal chef de cabinet se réservant tout le travail. Je me plongeai donc dans la lecture du Grand Larousse du XX^e siècle qui trônait là jusqu'à ce que l'on me confie enfin, dès le retour de congé du collègue dont j'avais momentanément occupé la place, de petites tâches que j'accomplis dans un bureau adjacent jusqu'à mon rapatriement en mars 1947, après le décès de mon fils.

Q : Comment voyez-vous Saint-Laurent, lorsque vous y prenez votre poste ?

Venant des îles où l'on vivait en vase clos, le changement était radical : rues propres et animées, plus grand nombre de surveillants, population civile exubérante, condamnés circulant libres le plus souvent : plantons allant de bureau en bureau, employés d'un concessionnaire en courses pour leur patron, allée et retour des corvées, etc ; seule ombre au tableau : une nuée d'urubus [petits vautours] en quête d'une charogne alors que sur les îles, nous avions les oiseaux de mer et les colibris.

Où qu'il se tournât, le regard tombait inévitablement sur un condamné en tenue rayée rouge ou bleue ou, pour certains occupés hors du camp, d'une blancheur qui ne trompait pas. Le caractère pénitentiaire de cette commune, dont le maire était obligatoirement un membre du personnel civil des services pénitentiaires coloniaux, s'imposait au premier coup d'œil. Sans avoir le riant aspect d'une sous-préfecture de province, le quartier officiel groupant les bâtiments administratifs : mairie, trésorerie, tribunal, église, hôpitaux, poste, logements du personnel et prison civile et douane, dégageait quand même un certain charme colonial par l'architecture des édifices et la luxuriance de la végétation. Le village proprement dit, où se pressait la population

locale et les libérés de tout poil, désœuvrés pour la plupart, ne présentait évidemment pas le même agrément, malgré les magasins se disputant la clientèle, et tout y paraissait triste et pas très bien entretenu ; un marché toutefois, pas très bien pourvu, s'y tenait chaque matin, les distractions se limitant à un cinéma passant de vieux films maintes fois coupés pendant la séance et un bal doudou où - paraît-il - les danses ne tardaient pas à devenir torrides. La sécurité était assurée par un commissariat de police et un poste de gendarmerie. Un appontement sur le Maroni accueillait les convois de condamnés et les passagers libres, et permettait la traversé du fleuve pour Albina, ce petit port de la Guyane hollandaise qui fait face à Saint-Laurent. Enfin, une gare administrative en bordure de la brousse était la tête d'une ligne reliant les camps de Saint-Laurent à Saint-Jean et peut-être, mais je n'en suis pas sûr, à certains camps des alentours, ligne sur lesquelles circulaient également des « pousses », plateformes roulantes mues par des bagnards activant des perches comme les gondoliers de Venise.

Q : Quels étaient les rapports entre la population et le personnel pénitentiaire ?

Il y en avait assez peu, sauf pour des raisons commerciales car la Pénitencière était assez mal perçue bien que ce soit le bagne qui pour une part notable équilibrait l'économie du pays. Mais les représentants de la loi ne sont-ils pas depuis toujours et partout de toute façon mal considérés ? « Mort aux vaches ! » bien sûr, mais leur fille violée ou fauchée de leur portefeuille, les détracteurs les plus virulents n'en foncent pas moins ventre à terre au commissariat, trouvant alors que la police n'en fait pas assez !!

Le cas le plus typique était celui ces médecins militaires qui, dès leur arrivée, privilégiaient les condamnés dont la situation il est vrai n'était guère enviable, les surveillants étant au contraire à leurs yeux des brutes peu recommandables, mais leur jugement virait toutefois de 180° après le premier cambriolage dont ils étaient les victimes.

Les gendarmes eux-mêmes nous snobaient en quelque sorte et lors de mon premier séjour, on m'avait cité le cas déjà ancien d'un collègue qui, convoqué à leur poste, s'était fait pas mal tabasser. J'ignore le motif de cette voie de fait mais je crois que l'intéressé était corse et pas exactement dans son droit.

Ce n'est qu'à mon deuxième séjour que j'ai trouvé les relations moins tendues, certains gendarmes venant prendre leurs repas à notre mess au cours des quelques mois de son fonctionnement dans les locaux de l'ancienne anthropométrie qu'en tant qu'artiste j'avais été chargé de décorer d'une fresque représentant deux paysages, l'un tropical, l'autre métropolitain entourant l'écusson représentatif de notre corps, avec sur le pourtour de la salle un feston des décorations auxquelles nous pouvions prétendre : médailles militaire, coloniale, d'honneur pénitentiaire ainsi que Légion d'honneur.

Q : La liquidation en cours du bagne était-elle une évidence sur le terrain ?

Dès 1946, avec les premiers rapatriements des libérés et la multiplication des grâces accordées aux condamnés, on sentait bien que le bagne était moribond ; la pression internationale pour sa suppression était d'ailleurs perceptible.

Q : Avez-vous été témoin du rapatriement des bagnards ?

Lorsque les premiers ont commencé [le premier convoi part sur un caboteur à destination de la Martinique, le 22 juillet 1946, cf. D. Donet-Vincent, *La fin du bagne*, 1992, p. 139], j'étais affecté au cabinet du chef d'établissement et c'était le deuxième bureau qui s'occupait des condamnés (le premier traitant des finances et le troisième,

du matériel). Je n'avais donc aucun contact professionnel avec les collègues chargés de l'organisation des départs en collaboration certainement avec l'Armée du Salut, mais je ne saurais rien affirmer à ce sujet qui à l'époque ne m'intéressait pas outre mesure, ces opérations se déroulant de toute façon dans des conditions qui n'avaient rien d'extraordinaires.

Par contre, en août 1953 (où j'étais alors en fonction en second avec le surveillant principal Vincent Cuaz au bureau des services pénitentiaires coloniaux chargé de l'administration des surveillants en congé en France), j'ai assisté à Bordeaux au débarquement du « San Mateo », des derniers condamnés en cours de peine rapatriés après la fermeture du bagne. Ces anciens bagnards ont aussitôt été répartis dans les prisons métropolitaines.

Quelques libérés avaient profité de la gratuité du voyage ; j'en ai par la suite retrouvé certains qui regrettaient d'être rentrés, les conditions de vie en France ayant évidemment beaucoup changé depuis les 10, 20 ans ou davantage qu'ils l'avaient quittée et s'avéraient plus compliquées pour eux que celles, déplorables pourtant, qu'ils avaient connues outre-mer mais auxquelles ils s'étaient malgré tout adaptés.

Demeuraient toutefois en Guyane quelques condamnés dont la peine n'était pas expirée. La plupart était en concession ; et on n'avait pas voulu les enlever à leur patron, sans doute personnage influent du lieu. D'autres étaient hospitalisés ou intransportables. Au fur et à mesure de leur remise à l'Administration pénitentiaire on les incarcérait à la maison d'arrêt de Cayenne.

Q : Comment s'est déroulé votre second séjour en Guyane ?

Au cours d'un précédent passage au Ministère, j'avais fait la connaissance de M^r Jean-Paul Leon, magistrat chargé des services coloniaux, lui aussi féru de littérature, à qui j'ai dû faire assez bonne impression puisqu'il me proposa un détachement au Sénégal comme régisseur de la prison de Dakar (plusieurs de mes collègues ont ainsi terminé leur carrière dans les T.O.M. et les D.O.M. après le dégagement des cadres de 1947) mais, lui ayant fait part de mon désir de revenir plutôt en Guyane pour m'occuper de la tombe de mes enfants, il voulut un peu plus tard me faire rejoindre Saint-Laurent en compagnie de M. Balasnam, commis principal qui devait prendre la direction de ce qui restait du bagne en 1949. Alors que nous étions déjà rendus au Havre, toutes malles embarquées, nous reçûmes l'ordre de regagner nos foyers, le préfet de la Guyane refusant toute relève pour en terminer plus rapidement avec le bagne.

C'est pourtant quelques mois plus tard, en mars 1950, que nous débarquâmes à Saint-Laurent, en ce qui me concerne pour un séjour de 26 mois. Un grand changement avait été effectué dans l'organisation des services, les grands bureaux que j'avais connus isolés près du fleuve et entourés de verdure étaient maintenant regroupés, en modèles réduits, au camp central. J'ai à ce sujet un véritable trou de mémoire, ne pouvant garantir, ce que pourtant je crois, que les cases n'étaient plus occupées, les condamnés, transportés et relégués partageant désormais les mêmes conditions étant certainement déjà rassemblés dans les blockhaus et cellules individuelles des prisons attenantes où étaient précédemment purgées les peines prononcées par le tribunal maritime spécial.

Quoi qu'il en soit et sans que je sache le situer dans le temps, les bureaux ne tardèrent pas à être transférés aux dites prisons, répartis dans les anciens locaux du tribunal maritime spécial, et le camp central devint alors désert sous la garde d'un porte-clé

jusqu'à ce que, abandonnant à mon collègue Jaouen la totale disposition du logement que nous partagions au quartier officiel, je vienne m'y retirer moi-même dans l'ancienne anthropométrie où - des aménagements ayant été effectués lorsque le Mess y avait été installé - je pouvais faire ma cuisine (en instance de divorce, j'étais alors seul en Guyane, ma femme étant demeurée en France avec mon troisième enfant, né en août 1947).

L'effectif pénal ne se comptait alors que par dizaines, non compris les détachés à l'extérieur dont j'ignore quel a pu être le nombre. Les corvées étaient donc réduites et la discipline relâchée au point que le surveillant chef Santoni accordait aux plus méritants (disons plutôt aux moins mauvais) une permission de sortie de quelques heures le dimanche, leur remettant même, sous promesse de ne pas rentrer ivre, une petite somme d'argent pour se payer quelques douceurs.

C'était en quelque sorte pour les condamnés un semblant de vie de caserne et pour le personnel également car tout marchait au ralenti. Les affaires à traiter n'exigeaient plus un gros travail, si bien que les heures de bureau furent modifiées en conséquence, la matinée étant un peu allongée pour laisser l'après-midi libre.

En ce qui me concerne, ayant voyagé avec lui et nos goûts nous ayant rapprochés (il peignait à l'aquarelle et moi à la peinture à l'huile), le commis principal Balasnam m'avait pris comme secrétaire et je suis resté avec lui même après qu'il eût décliné la fonction de chef d'établissement qu'accepta de remplir le surveillant principal Martineau.

Je n'ai pas souvenir que les camps périphériques aient continué d'exister et je pense que seul celui des Hattes, à l'embouchure du Maroni, hébergeait encore une corvée d'entretien chargée de la surveillance d'un troupeau de buffles, laissés en vagabondage dans la savane environnante, que nous sommes allés une fois chasser pour approvisionnement en viande.

La commune de Saint-Laurent n'était plus pénitentiaire et le projet formé en 1951 de créer sur l'emplacement du camp central une [prison] centrale des Antilles ayant fait long feu, c'était donc vraiment la fin.

Après le départ des derniers condamnés en 1953, c'est mon collègue Jaouen qui, supervisé par le sous-préfet du Maroni, fut chargé des ultimes opérations ayant trait à la liquidation du matériel non encore passé aux Domaines, tâche dont il s'acquitta à la perfection.

Rentré en congé en mai 1952, j'ai revu avec plaisir à Paris Mr Leon qui, interrompant le congé que je passais à Toulouse (mais me laissant libre d'en prendre ensuite le reliquat à ma convenance), me nomma comme adjoint au surveillant principal Vincent Cuaz chargé du bureau des services pénitentiaires coloniaux à la direction régionale des services pénitentiaires de Bordeaux. Après la cessation de fonctions du titulaire, j'ai assumé seul la gestion de ce service jusqu'à ma mise à la retraite en juin 1972, atteint par la limite d'âge de mon corps. Le ministère voulant à toutes fins utiles garder sous la main le dernier représentant d'un bagne depuis près de vingt ans disparu, je demeurai toutefois en poste, dans un cadre différent, devenant simple auxiliaire de bureau de l'administration pénitentiaire métropolitaine. C'était de fait la seule possibilité de me garder en activité car, bien qu'assimilé militaire, je n'appartenais pas à l'armée et ne pouvais donc prétendre à un emploi réservé correspondant à mon grade.

C'est à l'âge de 65 ans que, le 26 juin 1983, j'ai enfin dit adieu à l'administration.

Q : Vous souvenez-vous d'un détail, d'une situation marquante durant ce second séjour, relatif à la vie des personnels, ou des détenus ?

Dans un semblable milieu, les situations sortant un peu de l'ordinaire étaient assez courantes mais je ne citerai que l'une d'elles qui démontre que, même chez les plus tarés, tout n'est pas complètement pourri dans la nature humaine.

J'étais un dimanche soir de service, sans porte-clé qui, de nuit, n'assistait plus le surveillant. Rentra du village, avec un certain retard et sans aucun doute un verre de trop, un arabe qui avait eu permission de sortie pour l'après-midi. Les autres condamnés étant déjà couchés, je le dirigeai vers sa cellule où à peine entré, il me signala qu'on lui avait volé sa couverture. Je le ramenai donc au poste où je pensais en trouver une mais je ne pus lui proposer que celle, pas très propre il est vrai, qui pendait devant un placard. Il refusa naturellement de la prendre et commença à s'énerver, disant qu'il ne bougerait pas sans une couverture que - de toute évidence - je ne pouvais pas lui donner. Toute discussion étant vaine, je l'empoignai au collet pour aller le boucler, mais il se rebella. C'était un gaillard pas plus grand que moi mais presque aussi large que haut, que les autres détenus craignaient. Je me voyais donc mal parti car même sachant me battre je ne pouvais être sûr d'avoir le dessus avec un individu surexcité, surtout de ce calibre, et sortir mon arme était la dernière chose à faire car, loin d'être intimidé il aurait pu se déchaîner, et alors... et alors mieux vaut ne pas penser à une suite qui n'aurait pu qu'être fâcheuse... lorsque soudain il se recula, pointant un doigt sur moi : « Pour toi je vais coucher, parce que tu m'as donné des lentilles ».

Il faut dire que deux ou trois mois auparavant, j'accompagnais sur un petit caboteur le chef d'établissement appelé à Cayenne pour régler les premières cessions de matériel avec les domaines. Je transférais par la même occasion ce condamné appelé à comparaître devant la cour d'appel du chef-lieu. Ayant des nausées, le surveillant principal Martineau repoussa au moment du repas son assiette de lentilles. Martineau me donna l'ordre de les jeter à l'eau. L'Arabe n'ayant à manger qu'une pomme à pain bouillie, je lui offrais l'assiette, qu'il accepta avec joie. C'est le souvenir de ce geste qui fit tomber son courroux ce soir-là. Comme quoi un geste qui ne coûtait rien peut avoir plus tard d'imprévisibles conséquences car je ne sais vraiment pas quelle conclusion aurait pu avoir cette affaire.

Par contre, un incident sans grande importance pouvait déclencher une réaction disproportionnée et il est probable que nous avons couru avec ma femme, lors du premier séjour, un réel danger pour une raison mineure.

Nous logions alors dans un pavillon à étage, en bordure de brousse, où habitait auparavant un ingénieur qui avait sécurisé les locaux. Les serrures n'offrant qu'une résistance illusoire aux spécialistes qui rôdaient la nuit, l'ingénieur avait disposé en travers des portes des barres sur lesquelles des boîtes de conserves vides étaient posées, pour la nuit, en équilibre. Je fus réveillé un soir en sursaut par le tintamarre des boîtes sur le carrelage. Sautant sur mon revolver je descendis à toute allure pour trouver la barre toujours en place mais la serrure forcée et ma chienne allongée dans la cour, droguée pour ne pas donner l'alerte, rien évidemment ne bougeant aux alentours, le visiteur inattendu n'ayant apparemment pas goûté l'allégo vivace de la musique de l'accueil.

Quelques jours auparavant mon épouse avait surpris dans la cuisine le garçon de famille d'un voisin chapardant du sucre ; recevant un coup de trique il s'était enfui, prétextant avoir voulu simplement faire un emprunt. Ce n'est qu'après cette intrusion manquée que je fus mis au courant et je fis alors un rapprochement car il se trouvait que le condamné en question, relégué naturellement, était cette nuit-là hospitalisé, donc hors du camp. Il pouvait dès lors se rendre libre avec la complicité d'un infirmier, mais l'enquête effectuée par mon collègue attaché à l'hôpital pénal ne donna aucun résultat sur sa sortie éventuelle. Je ne voyais pourtant pas, ayant la cote auprès des condamnés, qui à part lui et pourquoi on aurait pu nous en vouloir au point de venir nous agresser de nuit car ce n'était certainement pas pour voler, ce qu'il était plus aisé de faire de jour alors qu'en service, j'étais absent de mon domicile et ma femme occupée au fond de la cour, ou au jardin, ou à l'étage. Les intentions de l'individu étaient sûrement tout autres, et peut-être ma femme et moi-même ainsi que mon fils né le Noël précédent avons-nous cette fois là dû la vie à un simple morceau de bois... !

Q : Qu'est-ce qui peut expliquer selon vous que le bagne conserve encore une forte présence dans notre imaginaire, cinquante ans après sa fermeture définitive ?

Un intérêt morbide sans aucun doute, le même que celui qui faisait que la foule se pressait pour assister à l'embarquement des bagnards à Saint-Martin de Ré, à une exécution capitale ou à un simple accident de la rue.

Q : Que reprenez-vous de votre expérience de surveillant militaire en Guyane ?

Sans le décès, au cours de mon premier séjour, de mes deux premiers enfants (qui auraient pu être sauvés en France), je me déclarerais satisfait d'avoir fait cette expérience enrichissante sur le plan humain car les condamnés se montraient là tels qu'ils étaient, sans masque, pour le meilleur et pour le pire, et certains qui avaient défrayé la chronique lorsqu'ils flambaient en métropole, pognon plein les poches et gâchette facile, se conduisaient là, face à d'authentiques durs, comme de petits toutous alors que d'autres, considérés comme de parfaits salauds, avaient parfois de bon mouvements, et j'en ai vu au moins un avoir les larmes aux yeux lorsque son chien fut accidentellement écrasé car certains, rares il est vrai, éprouaient le besoin d'exprimer de la tendresse à un animal, ce qu'on leur permettait volontiers, dans des limites raisonnables.

Je crois qu'il est bon maintenant de rendre compte des impressions que j'ai retirées de ce contact avec des gens hors du commun soumis à des conditions particulières d'existence.

Je dirai tout d'abord l'étonnement ressenti lors de mon arrivée aux îles, le laisser aller avec lequel était mené les relégués. Le respect était bien sûr requis mais ils parlaient parfois aux surveillants avec une grande liberté. Habitué à la discipline qui régnait dans les prisons de France, je m'attendais à trouver plus de rigueur au bagne. Il est vrai que les conditions de détention n'étaient plus les mêmes, la vie entre quatre murs dans les prisons métropolitaines étant plus cloisonnée qu'à la colonie où, sauf la nuit pour les transportés, les condamnés vivaient dehors, dans la nature et pas toujours sous surveillance pour certains, selon leurs attributions et leur classe.

Il serait difficile de faire un portrait type du détenu, chacun supportant sa peine selon son tempérament, tout juste peut-on faire des généralités à son sujet, un classement distinguant le délinquant habituel du délinquant occasionnel.

Les premiers, venant principalement des couches défavorisées, piliers de prison ayant par nécessité, rarement par choix, toujours vécu de rapines, et les grands truands ayant délibérément décidé d'aller jusqu'au crime afin de mener grande vie, tous tributaires d'une mentalité déviée les faisant déjà vivre hors normes de la Société, n'étant donc pas tellement dépaysés au bagne où, le confort en moins pour certains, ils s'intégraient comme poissons dans l'eau. Les seconds, accoutumés à une vie normale, souvent dans la douceur d'un foyer, mais qu'une aberration momentanée ou une tentation irrésistible avait fait faillir, sombrent brusquement dans un univers cauchemardesque, tous les vices, difficilement exprimés dans la journée, se libérant sans retenue le soir dès la porte de la case close : passion du jeu avec souvent triche à la clé et bagarres consécutives, mœurs dépravées auxquelles il leur fallait se soumettre pour sauver leur peau car dans ce microcosme il y avait les forts et les faibles, ceux qui savaient s'imposer, jouant du couteau si nécessaire et les autres, prêts à tout accepter pour obtenir quelque avantage ou simplement par lâcheté.

L'administration essaya bien de remédier à l'affreuse promiscuité des cases en en compartimentant une en petits locaux individuels permettant une isolation suffisante, mais le résultat ne fut certainement pas probant car le projet fut abandonné.

Deux alternatives se présentaient aux condamnés : ou s'évader ou s'adapter ; tous inclinant évidemment pour la première, mais il fallait avoir argent et surtout courage. Certains ont tenté leur chance et réussi, tel Papillon, mais la plupart ont été repris ou ont perdu la vie dans l'aventure. Ceux qui, dans le second cas, sortaient un peu de l'ordinaire, ont magouillé pour trouver une planque et ont gardé une certaine estime de soi-même, le tout-venant se laissant au contraire glisser dans une dégradation inexorable. Il y en eut pourtant qui ne méritaient pas totalement d'être là ; j'en ai pour ma part connu un, mon garçon de famille, dont j'ai plus avant parlé.

Mes rapports avec cette population ont été généralement bons, sans doute ces individus sentaient-ils instinctivement que je ne les méprisais pas, sachant trop bien qu'il suffit de bien peu de chose pour faire basculer une vie, que l'honnêteté n'est bien souvent que relative et que de toute façon, même au plus fort de l'abjection, il y a toujours dans l'homme un petit quelque chose de bon qui ne demande qu'à grandir.

Certains comportements m'ont pourtant souvent surpris ; je ne citerai qu'un exemple : me trouvant de passage au camp le jour de Noël 1951 lors de la distribution de la soupe, le surveillant de service dut intervenir car, refusant de servir un Arabe, le cuisinier polonais profita de ce que celui-ci était penché sur la marmite pour lui plonger dans le dos un couteau dont la lame de 20 centimètres ne pénétra qu'à moitié, arrachant quand même un morceau de poumon qui ressortit avec la lame. Pendant que j'amenais le blessé à l'hôpital, l'agresseur se borna paraît-il à dire avec un sourire : « Le petit Jésus n'a pas voulu que je le tue aujourd'hui mais je l'aurai un autre jour ! ». Il se passe vraiment de drôles de choses dans certaines têtes...

Parlant du bagne, on ne peut faire l'impasse sur ceux qui ont contribué à son bon fonctionnement. « Bon » n'est sans doute pas un terme approprié car le système avait de nombreux défauts mais il était ce qu'il était et les surveillants, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, s'efforçaient d'en faire respecter les règles tout en les respectant eux-mêmes. Beaucoup de bruit ont couru sur leur violence supposée. S'il est exact que Napoléon III a pu dire, parlant des bagnards, qu'il fallait « les faire garder par plus bandits qu'eux », il s'agissait sans aucun doute d'une simple boutade bien que l'exemple

de Vidocq, vingt ans auparavant, ait illustré son propos. N'ont été recruté lors de la formation du corps en 1854, et bien sûr ensuite, que les sous-officiers de l'armée de bonne conduite confirmée.

Les mœurs étaient rudes alors et la troupe tirait sans hésiter sur les grévistes. Les premiers bagnards ne pouvaient donc connaître à l'époque de condition meilleure que celle des ouvriers ; mais la brutalité qui était la règle commune s'est progressivement estompée et la dureté du régime que dénonça Albert Londres en 1923 concernait surtout celle qui régnait dans les camps disciplinaires où l'on tentait de neutraliser les indisciplinés dangereux pour la collectivité, les conditions faites aux détenus ordinaires étant somme toute acceptables.

Ce que je puis en toute honnêteté déclarer, c'est qu'en 1945, les condamnés étaient humainement traités, l'administration ne pouvant être tenue pour responsable des sévices qu'ils s'infligeaient entre eux, et de l'aveu même des relégués qui connurent les rigueurs de la période Camus, au cours de laquelle des sadiques éventuels auraient pu se manifester, aucun surveillant ne se fit remarquer par un comportement excessif.

Sachant d'autre part que tout désordre devait faire l'objet d'un procès-verbal, on conçoit aisément que le personnel n'avait aucun intérêt à multiplier les incidents ou à maltraiter les détenus dont les réactions auraient été à consigner, obligeant l'agent à tartiner tard le soir (les P.V. longs et fastidieux se faisant à la main en trois exemplaires) au lieu de se réunir entre amis, or chacun sait en France qu'un fonctionnaire normalement constitué ne va jamais volontairement au devant d'un travail supplémentaire ! Il n'en demeure pas moins qu'en certaines circonstances et force devant rester à la loi, il fallait employer des moyens coercitifs, mais c'étaient les porte-clés qui intervenaient, alors et juste ce qu'il fallait. Lorsque les rares fois où, dans un lointain passé, une balle était tirée, le surveillant devait s'en expliquer devant une commission militaire qui, indépendante de l'Administration, ne faisait pas de cadeau.

Le reproche d'ivrognerie, le plus souvent invoqué, ne tient guère davantage, des arrêts de rigueurs la réprimant impitoyablement, l'accusation de trafic étant elle-même dénuée de tout fondement car, peut-être suis-je bien naïf, mais je ne vois pas très bien de quoi nous aurions pu trafiquer.

Chaque agent assurait donc son travail sans faire de vagues ; n'aurait-il pas d'ailleurs été bien imprudent de molester un détenu capable ensuite de nuisances ? Les charges du service suffisaient à notre bonheur...

Villenave d'Ornon, mars- juin 2006

- 8 Après mise en ligne de l'entretien, et à la demande de M. Demaret, nous publions ce qui suit :

« On conviendra sans peine que travailler dans un tel milieu n'avait rien de réjouissant, et nous aurions pu espérer une meilleure fin que celle qui nous a été réservée. L'Administration récompense-t-elle comme il se devrait ceux qui l'ont fidèlement servie ? Qu'on en juge : un surveillant principal qui, en Guyane, (dixièmes coloniaux exclus) percevait une solde budgétaire égale au traitement d'un sous-directeur de l'administration métropolitaine, solde n'équivalant plus en 1949 qu'à la rémunération d'un surveillant-chef de l'administration pénitentiaire, percevait actuellement une retraite inférieure à celle d'un surveillant de l'administration pénitentiaire, car celle-ci toujours bloquée à l'indice qu'il avait en 1968 faute d'avoir bénéficié, en 1972, lors de l'extinction du corps colonial, des avantages indiciaires par la suite octroyés à ses homologues métropolitains

auxquels il aurait dû être assimilé en vertu des dispositions des articles L 16 et L 26 du Code des pensions en vigueur à l'époque dont, ainsi que ses collègues de tous grades du personnel de surveillance des services pénitentiaires coloniaux de la Guyane, il a été arbitrairement écarté alors que cette mesure était de pratique constante dans la Fonction publique et avait déjà sans problème été accordée au personnel administratif du même corps. Cela méritait d'être dit, car même en démocratie la justice est parfois à géométrie variable ! »

1^{er} décembre 2006

BIBLIOGRAPHIE

DONET-VINCENT (Danielle), *La fin du bagne*, Rennes, Editions Ouest-France, 1992, 191 p.

DONET-VINCENT (D.), *De soleil et de silences. Histoire des bagnes de Guyane*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2003, 551 p.

PIERRE (Michel), *Bagnards. La terre de la grande punition. Cayenne 1852-1953*, Paris, Autrement, 2000, 262 p.

INDEX

Index géographique : France

Mots-clés : histoire du bagne

AUTEURS

PHILIPPE POISSON

Philippe Poisson est ancien formateur des personnels à l'administration pénitentiaire. Spécialisé sur l'enseignement de l'histoire pénitentiaire et l'histoire des bagnes coloniaux, il a notamment mené des entretiens avec le surveillant militaire Emile Demaret). Il coordonne pour *Criminocorpus* l'Annuaire des ressources en ligne.

MARC RENNEVILLE

Directeur de la publication du site *Criminocorpus*, Marc Renneville est chargé d'études et de recherches historiques au ministère de la Justice (Direction de l'administration pénitentiaire à Paris, bureau PMJ5) et chercheur associé au Centre Alexandre Koyré - Histoire des sciences et des techniques. UMR 8560 (<http://www.koyre.cnrs.fr/>). Ses recherches portent sur l'histoire des sciences du crime et du criminel (XIX^e-XX^e siècles).